



LEGA NAVALE ITALIANA
Mazara del Vallo



Federazione Italiana Vela



**VELE SENZA FRONTIERE
VOILES SANS FRONTIERES**

شراع بلا حدود

**TROFEO INTERNAZIONALE
REGATE VELICHE D'ALTURA
TROPHÉE INTERNATIONAL
DE COURSE À VOILE**



LEGA NAVALE ITALIANA
Mazara del Vallo



AVIS DE COURSE

Organisation Toutes les manifestations programmées sont organisées en collaboration entre les clubs suivants:

A.DI.NA de Mazara del Vallo – ITALIE

LEGA NAVALE di Mazara del Vallo – ITALIE

(affiliés F.I.V.)

CLUB NAUTIQUE de Sidi Bou Said – TUNISIE

(affilié - F.T.V.)

Référents Fédéraux *F.IV. Conseiller National Ignazio FLORIO PIPITONE*
F.IV. Sicile :Président Francesco ZAPPULLA
F.T.V. Commission « Habitable » : Souheil MARRAK

Comité de Course *Comités de course F.I.V. et F.T.V.*
Les classements seront gérés par les Comités de Course de la F.T.V.

Coordination Générale *Francesco Tranchida – Samir Chalfouh*

Référents *Pour la Tunisie Amira Nouira - CNSBS e-mail: nouira.amira@planet.tn*
Hichem Ben Slamia – Team Tunis Regattas
e-mail: hichem.Benslamia@wanadoo.fr

Pour l'Italie *Cesare Rustico A.DI.NA tel 00 39 333 2792425*
e-mail: cesare.rustico@gmail.com
Luigi Spagnolo LEGA NAVALE tel. 00 39 3474781831
e-mail: spagnololg@gmail.com

Langue officielle Tous les actes et les communications inhérents au Trophée seront effectués en langue italienne et française.

Documents Tous les athlètes participants devront être en possession des documents prévus par la loi pour les voyages extra UE. (PASSEPORT U.E.) - (PASSEPORT – VISA EXTRA U.E.)

Programme Les courses se dérouleront aux dates suivantes:

- 28 – mai 2017 “EURAFRICA CUP ” – MAZARA DEL VALLO – SIDI BOU SAID
- 31 – mai 2017 “AMILCAR CUP ” – SIDI BOU SAID
- 01 – juin 2017 “ROTTA DELLE ANFORE ” SIDI BOU SAID – MAZARA D. V.
- 04 – juin 2017 “TERRA E MARE CUP” – MAZARA DEL VALLO

Des manifestations conjointes sont prévues par les différents clubs organisateurs

Le Comité d'organisation se réserve le droit de changer, adapter et/ou modifier le présent Programme et le type de course, en fonction de la composition des catégories et des classes et/ou des conditions météo ou logistiques/ d'organisation.



LEGA NAVALE ITALIANA
Mazara del Vallo

Admission Seront admis, sur invitation du Comité Organisateur, les voiliers d'une longueur de 8.50 m L.H.T.

Les règlements de la course

Les courses seront disputées en respect des règlements en vigueur suivants:

- a) - THE WORLD SAILING OFFSHORE Règlement spécial 2016–2017 (2017 update);
- b) - I.M.S. et Règlement I.M.S.;
- c) - ORC Règlement spécial pour des courses de 3^{ème} catégorie, avec obligation de VHF (can. 16 e 72);
- d) - Règles en vigueur F.I.V. et F.T.V. de Course à la Voile;
- e) - Le présent Avis, les Instructions de course, les communiqués officiels du Comité de Course;
- f) - Les règles Nationales Italiennes et Tunisiennes concernant les équipements de sécurité, applicables dans les pays respectifs;
- g) - Les règles RIPAM (**R**èglement **I**nternational pour la **P**révention des **A**bordages en **M**er)
- h) - En cas de conflit entre Avis et Instruction de Course, ces dernières auront la primauté;
- i) - Le Comité de Course constitué pourra donner des instructions verbales ou des modifications aux mêmes IC par radio sur le canal **VHF72**.

Adhésion F.I.V. et F.T.V. Ne peuvent faire partie des courses que les concurrents titulaires de la License Fédérale des pays respectifs en règle avec les éventuelles consignes sanitaires.

Inscriptions L'inscription souscrite par l'armateur ou par le skipper invité, devra parvenir sans retard, sur le modèle d'inscription mis à disposition, auprès du Comité d'organisation du pays d'appartenance, **AU PLUS TARD le 30 avril 2017** accompagnée de:

- Photocopie de l'assurance RTC et la carte verte;
- Copie du permis de navigation;
- Liste nominative complète avec les données de tous les équipages et une copie des documents suivants en cours de validité: -License fédérale FIV ou FTV, -Passeport ou C.I. en cours de validité pour l'expatriation des citoyens U.E.,

Contrôles Pourront être effectués, des contrôles sur le respect des règlements et des prescriptions avant et après chaque course, ces derniers figureront sur les instructions de course relatives.

Rating et compensations Les embarcations en possession du certificat ORC en cours de validité seront divisées par classes.

Les barques Classiques et OPEN (sans certificat de jauge) pourront participer à la course à voile « Vellegiata » comme prévu dans l'avis s'y référant.

Score Il sera appliqué le score "à minima" I.S.A.F. (W.S)

Lors du classement définitif pour le trophée constitué par la somme de toutes les épreuves et pour les embarcations qui auront effectué toutes les quatre courses au programme, sera automatiquement retiré le plus mauvais score obtenu dans l'une des courses effectuées.



LEGA NAVALE ITALIANA
Mazara del Vallo



Classements-Attribution des prix à la fin de chaque course du trophée seront récompensés le 1^{er}, le 2^{ème} et le 3^{ème} classés de chaque catégorie. Indépendamment du nombre de courses ou épreuves disputées.

La remise des prix des deux dernières courses et du Trophée sera effectuée à la fin de la dernière course, durant la soirée organisée à cette occasion.

Instructions de course les IC seront à la disposition des concurrents durant les briefings qui précèdent chacune des courses du trophée.

Horaire du Skipper Meeting et départ 1^{ère} Épreuve: Un skipper-meeting d'ouverture de la manifestation est prévu le 28 mai 2017 à 10h00 dans les locaux de la LNI (*Lega Navale Italiana*) section de Mazara del Vallo. Au cours duquel seront communiqués l'horaire de départ de la première course "Mazara del Vallo-Sidi Bou Said" et d'autres communications se rapportant à toute la manifestation.

Protestations les réclamations pourront être présentées, dans les termes de loi et selon les modalités prévues par le règlement, seulement et exclusivement par les skipper et après versement au PCC. de € 200,00 .

Responsabilité: Conformément à la règle fondamentale 4 WS (ISAF), "Une embarcation est la seule responsable de la décision de partir ou non, ou de continuer la course"; donc les concurrents participent à la course à leurs risques et périls et sous la leur responsabilité à tous les effets.

Les courses ne bénéficient d'aucune forme d'assistance en mer. Le service de secours en mer est celui prévu normalement par les Autorités pour la navigation maritime de l'État compétent ; dans ce but les embarcations devront être dotées d'installation radio recevant et transmettant en VHF, munie du canal de secours N°16.

Les embarcations participantes devront être en règle avec tous les équipements de sécurité prescrits pour la navigation au-delà de 12 miles de la côte; les organisateurs déclinent toute responsabilité dans les dommages qui pourraient être subis par des personnes et/ou biens ; aussi bien à terre qu'en mer, en conséquence de leur participation aux courses se rapportant aux présentes instructions.

On rappelle aux armateurs et aux responsables de bord qu'ils répondent personnellement de tous les incidents qui peuvent arriver à leurs embarcations et/ou à leurs équipages. Ils leur incombe donc à eux de contracter les assurances "obligatoires", nécessaires pour couvrir tous les risques y compris ceux envers des tiers comme prévu au précédent paragraphe "inscriptions".

Memo

Il est garanti aux embarcations participantes l'amarrage gratuit, dans les ports de SIDI BOU SAID e MAZARA DEL VALLO ou dans les cas exceptionnels, dans d'autres ports de localités voisines, à partir 25 Mai au 08 juin 2017.



LEGA NAVALE ITALIANA
Mazara del Vallo



Droits Photographiques et/ ou Télévisuel

Les participants accordent le plein droit et la permission aux organisateurs de publier et/ou transmettre à travers tout moyen médiatique, toute photographie ou reprise filmée de personne ou embarcation durant l'événement, inclus mais non limités, les spots publicitaires télévisés et tout ce qui peut être utilisé pour leurs propres buts éditoriaux ou publicitaires ou pour des informations imprimées.

Le Comité d'Organisation

A.DI.NA - de Mazara del Vallo - ITALIE

Mr Sergio GIACALONE

LEGANAVALLE di Mazara del Vallo - ITALIE

Mr Giovanni ROCCA

CLUB NAUTIQUE SIDI BOU SAID - TUNISIE

Mr Ali MOURALI